

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 60 (1968)
Heft: 3

Artikel: La Communauté européenne et l'industrie sidérurgique luxembourgeoise
Autor: Weiss, Antoine
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-385484>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

devenue partie intégrante et essentielle de la vie économique et sociale de notre pays. Quel que soit demain son sort, qu'il demeure seul ou qu'il devienne partie d'un tout, nul doute qu'il ne continue à satisfaire à sa tâche, pour le plus grand bien de la communauté et de chacun de ses membres.

La Communauté européenne et l'industrie sidérurgique luxembourgeoise

Par *Antoine Weiss*,

secrétaire général de la Fédération luxembourgeoise des métallurgistes

Lors de la fondation de la Communauté économique du charbon et de l'acier en 1952, la demande dépassait généralement l'offre sur le marché mondial de l'acier. Les producteurs imposaient les délais de livraison et les prix. Il s'agissait donc d'abord de protéger les consommateurs, c'est-à-dire avant tout les industries transformatrices d'acier. Ce n'était possible qu'en encourageant la concurrence à l'intérieur du Marché commun pour atteindre peu à peu des conditions de production et de vente optimales.

A cet effet il fallait créer une certaine transparence des marchés, interdire des cartels et des prix imposés et chercher à rapprocher offre et demande.

Une certaine orientation du marché et des investissements devenait en conséquence nécessaire. On croyait y réussir avec l'établissement d'«objectifs généraux d'acier» et, en effet, on réussissait en partie.

Nous ne parlerons pas en détail des «objectifs généraux d'acier» de la Communauté, mais ferons seulement remarquer que les premiers «objectifs» étaient trop prudents dans leur évaluation des capacités d'absorption, alors que la deuxième édition était trop optimiste. Il fallait donc réviser après coup les objectifs de cette dernière édition. Nous devons pourtant avouer qu'en général les évaluations des capacités de production et d'absorption ont atteint de nos jours un degré de probabilité assez élevé et pourraient constituer à l'avenir la base pour une évolution favorable du marché de l'acier.

Nous soulignons le conditionnel «pourraient», car même si la commission de la communauté peut jusqu'à un certain degré influencer l'évolution et surtout la politique d'investissements, elle ne peut intervenir efficacement avant tout dans des périodes de suroffre et de diminutions des prix comme nous en vivons une aujourd'hui.

Surcapacités et effritement des prix

La situation est très tendue sur le marché de l'acier depuis 1964. La consommation n'a pourtant pas diminué. Au contraire elle aug-

mente toujours, même si c'est en proportions plus modestes que dans le passé.

Mais les capacités de production se sont accrues plus rapidement que la consommation de façon qu'il y a actuellement des surcapacités aussi bien sur le marché mondial qu'à l'intérieur de la communauté. Cette situation peut s'aggraver encore dans les prochaines années, si on ne se décide pas enfin à revenir à une politique plus raisonnable dans le domaine des investissements.

L'évolution dans les pays tiers est caractérisée avant tout par une forte augmentation de la production japonaise d'acier et bon nombre de pays consommateurs d'autrefois sont devenus au cours des années des producteurs d'acier qui sont forcés de vendre leur production à tout prix.

D'autre part la création de nouvelles unités de production à l'intérieur de la communauté a donné un nouvel essor à la production. En même temps les entreprises traditionnelles ont développé sensiblement leurs capacités en modernisant leurs installations, et les entreprises marginales continuent de produire, malgré que leurs chances d'existence futures soient minimales.

Mais même ces surcapacités n'auraient pas conduit à l'effritement rapide des prix sur le marché intérieur, si les producteurs s'étaient montrés un peu plus disciplinés.

Selon l'avis des experts, l'industrie sidérurgique peut en effet produire et vendre ses produits à des conditions acceptables avec un taux d'utilisation de 80 %. On affirme même que des surcapacités sont nécessaires pour encourager la concurrence.

Mais cette prévision s'est révélée fautive dans le cas particulier. Au lieu d'une concurrence saine, une lutte acharnée s'est engagée sur les marchés de l'acier.

Celle-ci a provoqué une diminution générale des prix, qui dans certains cas frisent le niveau des prix de revient. Cette diminution de recettes met en danger aussi bien les investissements futurs que l'évolution sociale.

Economie du marché ou économie planifiée?

Il se confirme donc que la libre concurrence peut avoir des avantages pour les industries de produits de consommation, Mais que les mécanismes de l'économie du marché ne fonctionnent pour les industries de base qu'aussi longtemps que l'offre et la demande se trouvent en équilibre. Cette constatation compte pour le marché de l'acier comme pour le marché énergétique.

Il en faut tirer les conclusions nécessaires et prendre des mesures pour arrêter l'évolution actuelle, rétablir une situation normale et garantir à l'avenir une évolution dans le progrès.

Cette action peut-elle se dérouler sur des bases d'économie purement privée ? La réponse à cette question dépendra des positions particulières.

Les partisans de l'économie du marché avouent qu'une organisation plus stricte de la production et du marché ainsi qu'une meilleure coordination des investissements s'imposent. Mais ils ne veulent le faire que sur une base d'économie purement privée. Ils préfèrent donc rester entre eux, créer de nouveaux cartels, sans considérer les intérêts de la communauté, mais rien que les intérêts financiers privés.

Nous sommes par contre d'avis qu'une planification et une organisation optimales des investissements, de la production et du marché ne sont possibles que sur une base communautaire et sous le contrôle direct des organes communautaires.

A cet effet les dispositions du traité devraient être révisées de façon à conférer à la commission de la communauté plus de droits et de possibilités d'intervention directes, du moins en ce qui concerne les industries de base.

Les petits pays producteurs d'acier dans la communauté – surtout le Luxembourg – sont fortement intéressés à une évolution équilibrée de l'offre et de la demande sur le marché. Si la situation actuelle dure en effet encore pendant quelque temps, il peut en résulter en divers pays un retour au nationalisme, voire le danger d'une limitation du libre-échange des marchandises.

Une telle évolution pourrait mener le Luxembourg à une situation fâcheuse d'où il lui serait très difficile de sortir.

Effectivement, l'industrie sidérurgique luxembourgeoise a pu vendre au cours des années une partie toujours plus grande de ses produits sur les marchés des pays communautaires dont elle était exclue avant la création du Marché commun.

Si en 1952, 70 % de la production sidérurgique luxembourgeoise de 3 millions de tonnes étaient vendus dans les pays tiers, aujourd'hui deux tiers d'une production d'environ 4,5 millions de tonnes, c'est-à-dire la production intégrale de 1952, sont vendus dans le Marché commun.

L'importance de cet avantage résulte du fait que la concurrence sur le marché mondial s'est aggravée avec l'apparition de nouveaux producteurs, comme par exemple l'industrie sidérurgique japonaise, et qu'en conséquence les prix y sont plus bas que dans le Marché commun.

Les syndicats luxembourgeois doivent donc soutenir dans leur propre intérêt tous les efforts qui visent à un assainissement du marché de l'acier et qui demandent une politique d'investissements adaptée aux prévisions de la demande d'acier.

Nous ne pouvons donc que recommander à l'industrie sidérurgique luxembourgeoise de continuer la politique qu'elle a suivie jusqu'ici

et qui avait pour but de renouveler et moderniser continuellement les installations existantes, sans trop développer les capacités.

Les syndicats sont d'autant plus enclins à soutenir une telle politique qu'elle est recommandée par la commission de la communauté elle-même.

Les ouvriers de l'industrie sidérurgique sont fortement intéressés à une évolution favorable dans le secteur de l'acier. En effet nous avons remarqué dans les six pays que chaque régression est utilisée par le patronat comme argument pour arrêter le progrès social.

Les négociations pour le renouvellement des contrats collectifs et pour l'amélioration des conditions de travail et de salaire n'avancent plus dans les différents pays. Et des conflits sont sur le point d'éclater qui ne peuvent plus être résolus par de simples appels à la bonne volonté du salariat.

Le patronat des six pays n'aurait aucune difficulté de s'entendre sur des mesures concertées dans le domaine social. Une telle politique ne mettrait nullement en danger leurs capacités concurrentielles dans le Marché commun, parce que ces mesures auraient partout les mêmes conséquences.

Mais que fait-on en réalité ? On se retranche un peu partout dans le nationalisme et on insiste surtout sur l'argument des capacités concurrentielles vis-à-vis des pays voisins, pour refuser les propositions syndicales.

Une telle politique ne peut être acceptée par le mouvement syndical. Les organisations syndicales des six pays se verront obligées de resserrer les rangs et de se décider à une action toujours plus concertée dans certains domaines des conditions de travail.

Des réunions entre différentes organisations ont déjà été organisées, et nous devons espérer une évolution encore plus rapide dans cette direction.

Au fil de l'actualité et des lectures

Par Jean Möri

Un nouveau directeur à la Chambre vaudoise du commerce

Le conseil d'administration de l'Association des industries vaudoises, Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie, a décidé de mettre à la tête de cette institution un directeur à plein temps.

C'est M. Jean-Pierre Masmejan, actuellement chef du service économique de la *Tribune de Lausanne*, qui a été nommé à cette importante fonction.